

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 13 Pouvoirs
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. J.-M. KRENER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL-, A. CHABERT, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. M. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. DURMEYER-ROESS, M. R. LETSCHER, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -.

Délibération n°7A : Signature avec la Collectivité européenne d'Alsace d'une convention de financement des travaux de création d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire dans les locaux du Collège de Wingen-sur-Moder

Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions, et l'Etat,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.216-4,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace, de création d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire au collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen sur Moder,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'AUTORISER** le Président à signer avec la Collectivité européenne d'Alsace une convention ayant pour objet de préciser les modalités de la participation de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre sur les plans administratif et financier à l'opération de création d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire de 80 places au collège de Suzanne Laliq-Haviland à Wingen-sur-Moder ;

*** de SOLLICITER** de la Collectivité européenne d'Alsace une aide de 20 % du montant HT total de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace, de création d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire au collège de Suzanne Laliue-Haviland à Wingen-sur-Moder ;

*** de SOLLICITER** de la Caisse d'Allocations Familiales une aide de 264 000, soit 3 300 € / place pour cette opération ainsi que toute aide qui pourrait être obtenue par ailleurs ;

*** d'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Marc KRENER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président